



GESTION DES DÉCHETS

GUIDE PRATIQUE 2025 EN RÉTRO-LITTORAL

*Angles, Avrillé, Le Bernard, La Boissière-des-Landes,
Le Champ-Saint-Père, Curzon, Le Givre, Grosbreuil, La Jonchère,
Moutiers-les-Mauxfaits, Poiroux, Saint-Avaugourd-des-Landes,
Saint-Benoist-sur-Mer, Saint-Cyr-en-Talmondaïs,
Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Graon*

*Tous
super-héros
du tri !*



www.vendeegrandlittoral.fr

METTONS NOS
DECHETS
KO!



Sommaire

La collecte à domicile.....	3	Mes déchets au jardin.....	12
L'accès aux colonnes.....	4-5	Redevance Incitative.....	13-16
Bien trier.....	6-7	Zoom sur le Pass'.....	17
Les 5 déchèteries.....	8-9	Questions/Réponses.....	18
Recycler et réemployer.....	10	Contact.....	19
Halte au gaspillage.....	11		

LA COLLECTE À DOMICILE

2 bacs, 2 collectes

En Vendée Grand Littoral, **les ordures ménagères et les emballages** sont collectés à domicile dans des bacs.

- > Emballages : bac jaune (26 passages en porte-à-porte/an)
- > Ordures ménagères : bac noir (26 passages en porte-à-porte/an)

Les collectes se déroulent **tous les 15 jours toute l'année**.

Le **calendrier** est disponible dans chaque mairie ou sur www.vendeegrandlittoral.fr

Pour obtenir un bac, rendez-vous sur votre compte personnel « Web usager », sur www.vendeegrandlittoral.webusager.fr, et compléter le formulaire « demande d'équipement ».



CONSIGNES POUR LA COLLECTE



**Mettre les Ordures
Ménagères dans
des sacs fermés**



**Mettre les
Emballages en vrac
dans le bac**

- > **Sortez votre bac la veille avant 23h.** Le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de collecte.
- > **Présentez votre bac poignée vers la route.** Assurez-vous qu'il soit visible.
- > **Ne pas tasser** les déchets dans le bac.
- > **Ne pas déposer de sacs supplémentaires** au pied ou sur le bac.
- > Les bacs présentant des **erreurs de tri** ne seront pas collectés.
- > **Après la collecte, rentrez votre bac le plus tôt possible.**
- > Votre bac doit être maintenu **en bon état de propreté**.

ACCÈS AUX COLONNES



Les dépôts en Point d'Apport Volontaire



Des Points d'Apport Volontaire ou colonnes sont à votre disposition dans les communes :

- > Verre, papier, emballages, textiles : en accès libre
- > Ordures ménagères : accès avec le Pass' (voir ci-dessous)

Pour localiser le PAV le plus proche de chez vous, rendez-vous sur : www.vendeegrandlittoral.fr/points-dapport-volontaire

Les colonnes Ordures Ménagères accessibles avec le Pass' Vendée Grand Littoral



> Le Pass' Vendée Grand Littoral permet aux habitants d'accéder à l'ensemble des colonnes « Ordures Ménagères » du territoire.

> L'abonnement annuel inclut 9 ouvertures de colonnes « Ordures Ménagères »*. Chaque ouverture supplémentaire (à partir de la 10^{ème} ouverture) sera automatiquement facturée 1 € (voir p.14-15).

> Pour réaliser une demande de Pass' : <https://vendeegrandlittoral.webusager.fr/>

* en supplément des 6 premières présentations de votre bac ordures ménagères à la collecte et des 24 passages en déchèteries.

L'accès aux colonnes Ordures Ménagères pour les visiteurs de passage

> Pour les visiteurs de passage, 11 colonnes*, dotées d'un système de QR code payant à utiliser avec un smartphone, permettent de déposer les sacs à ordures ménagères.

Carte de localisation sur www.vendeegrandlittoral.fr

> 2 € à régler par carte bancaire



* LOCALISATION DES 11 COLONNES :

TALMONT-SAINT-HILAIRE :

- 1- Aire de camping-car Château Guibert - Avenue de la Plage
- 2- Porte de l'Océan - Résidence de l'Archipel
- 3- Place Centrale - Rue des Vacances

JARD-SUR-MER :

- 4- Aire de camping-car - Rue des Goffineaux
 - 5- Parking du Super U - Rue de la Perpoise
- #### SAINT-VINCENT-SUR-JARD :
- 6- Aire de camping-car - Chemin des Roulettes

LONGEVILLE-SUR-MER :

- 7- Aire de camping-car du Rocher - Route des Troglodytes
- 8- Rue du Général de Gaulle

ANGLES :

- 9- Route de Morigq

LE BERNARD :

- 10- Place de la Mairie - Rue Albert Deman

AVRILLE :

- 11 - Place du cimetière - Rue des Menhirs

CONSIGNES POUR LES COLONNES ORDURES MÉNAGÈRES

> Ne déposer qu'un seul sac par dépôt. Le volume maximum accepté est de 50 litres. Au-delà de ce volume, le mécanisme d'ouverture de la colonne peut se bloquer.

> En cas de colonne pleine ou hors service, se diriger vers une autre colonne du territoire ou conserver son sac pour un dépôt ultérieur.

Il est interdit de déposer des déchets ou des sacs au pied des colonnes. Ce sont des dépôts sauvages passibles d'une amende. Le fait d'abandonner, de jeter ou de déverser des déchets sur la voie publique ou en un lieu privé est passible d'une contravention de 3^{ème} ou de 5^{ème} classe (articles R.633-6 et R.635-8 du Code Pénal) pouvant atteindre 1500 €.



JE TRIE LES EMBALLAGES

À déposer dans votre bac jaune ou en Point d'Apport Volontaire

EMBALLAGES CARTONNÉS

• Cardboard packaging • Verpackungen aus Papier und Karton



EMBALLAGES MÉTALLIQUES (MÊME PETITS)

• Metal packaging • Verpackungen aus Metallen



EMBALLAGES PLASTIQUES

• Plastic packaging • Verpackungen aus Kunststoff

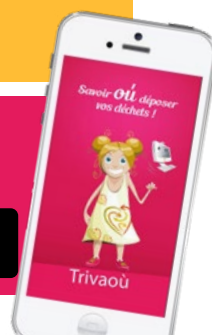


- > BIEN VIDER L'EMBALLAGE, INUTILE DE LE LAVER
- > SÉPARER COMPLÈTEMENT LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE
- > NE JAMAIS IMBRIQUER UN EMBALLAGE DANS UN AUTRE

Un doute, une question sur le tri de vos déchets ?
Utilisez « TRIVAOÙ » !



en ligne sur
www.trivalis.fr



JE TRIE LES VERRES, PAPIERS, TEXTILES

À déposer en Point d'Apport Volontaire

CATALOGUES MAGAZINES COURRIERS ENVELOPPES LIVRES CAHIERS

• Catalogs • Magazines • Envelopes •
Books • Notebooks • Kataloge • Magazine •
Umschläge • Bücher • Hefte

PAPIER PAPER / PAPIER



BOUTEILLES BOCAUX POTS FLACONS

• Bottles • Jars • Pots • Flacons
• Flaschen • Einmachgläser
Konservengläser • Flakons

VERRE GLASS / GLAS



MAROQUINERIE CHAUSSURES TEXTILES

MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS
À CONDITION QU'ILS SOIENT
PROPRES ET SECS

- Les chaussures s'attachent par paire.
- Tout doit être placé dans des petits sacs bien fermés.



Il existe un réseau de bornes spécifiques « textiles » sur le territoire.
Trouvez la borne la plus proche de chez vous sur :
www.refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport

5 DÉCHÈTERIES PRÈS DE CHEZ MOI

Conditions d'accès

Le Pass' Vendée Grand Littoral vous permet d'accéder aux 5 déchèteries du territoire. Il est obligatoire pour ouvrir les barrières d'accès. 24 passages sont inclus dans votre abonnement annuel (voir p.14-15).



Pour obtenir un Pass', rendez-vous sur www.vendeegrandlittoral.webusager.fr

- Pensez à bâcher vos remorques afin d'éviter tout incident sur la route.
- Les apports sont limités à 3m³ par jour (10m³ pour les déchets verts).
- L'accès est réservé aux véhicules d'un PTAC* < à 3,5 tonnes.

*Poids Total Autorisé en Charge

Vous êtes un professionnel ? D'autres conditions s'appliquent selon votre situation. Plus d'informations au 02 51 207 207 (choix 1), du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Les filières de valorisation

N'hésitez pas à solliciter les agents présents sur les sites pour vous orienter.



Objets de la maison et du jardin



Bois



Cartons



Déchets verts



Souches



Gravats



Huiles de friture



Huiles de vidange



Métaux



Plaques de plâtre



Films plastiques



Plastiques rigides



Déchets électriques et électroniques



Polystyrène
Seulement au Givre et à Saint-Vincent/Graon



Déchets dangereux



Réemploi



Collecte de coquilles d'huîtres*



Vos coquilles d'huîtres sont recyclées et transformées en porcelaine !

*Recyclage des coquilles d'huîtres dans toutes les déchèteries du territoire et en accès libre sur le parking du camping Les Dunes à la Guitière
539, rue du Mazeau - Talmont-Saint-Hilaire.

Horaires d'ouverture

ÉTÉ : AVRIL À SEPTEMBRE

	JARD SUR MER	LE GIVRE	LE BERNARD	SAINT VINCENT SUR GRAON	TALMONT SAINT HILAIRE
LUNDI		8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15
MARDI	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15
MERCREDI	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15		
JEUDI	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15	
VENDREDI	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15
SAMEDI	8h30 - 12h15 14h - 17h15	14h - 17h15	8h30 - 11h45	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15

HIVER : OCTOBRE À MARS

	JARD SUR MER	LE GIVRE	LE BERNARD	SAINT VINCENT SUR GRAON	TALMONT SAINT HILAIRE
LUNDI		9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15
MARDI	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15
MERCREDI	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15		
JEUDI	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15	
VENDREDI	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15
SAMEDI	9h - 11h45 14h - 16h15	14h - 16h15	9h - 11h45	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15

Les déchèteries sont fermées les dimanches, jours fériés et de manière exceptionnelle en cas de mauvaises conditions météorologiques (ex. : canicule)

RECYCLAGE & RÉEMPLOI

La Recyclerie, les Chantiers du réemploi



Vous avez des objets encore en bon état dont vous n'avez plus l'utilité ? La Recyclerie leur donne une seconde vie !

Le principe est simple : **des conteneurs spécifiques sont disposés dans les 5 déchèteries du territoire** (attention, pour entrer en déchèterie, votre Pass' est obligatoire). Vous pouvez déposer vos objets à donner dans ces conteneurs dédiés au « réemploi ». En cas de doute, n'hésitez pas à demander de l'aide à un agent.

Il est aussi possible de déposer vos objets directement à la Recyclerie.

Les objets ainsi mis de côté seront récupérés et vérifiés par les valoristes en insertion. Ensuite, vous pourrez les retrouver en vente à petits prix dans le magasin. Par ce geste, vous contribuerez à réduire la production de déchets sur le territoire et permettrez à d'autres familles de s'équiper à petit prix.

VENIR EN MAGASIN

Du mercredi au samedi :
9h-12h30 / 14h-17h30

UNE PERMANENCE POUR LES DONS

Du mardi au samedi :
10h-12h15/14h-16h
En dehors de ces créneaux, les dons ne sont pas acceptés.

Magasin de la Recyclerie
301, rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
02 51 96 21 68

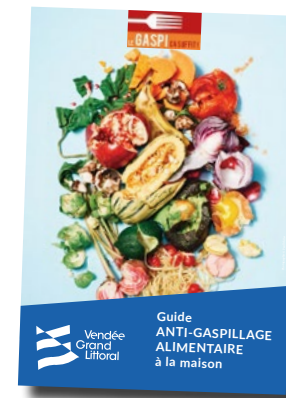
 RecyclerieVendeeGrandLittoral
contact@leschantiersdureemploi.fr

HALTE AU GASPILLAGE

Le gaspillage alimentaire

Aujourd'hui, en France, le gaspillage alimentaire à domicile représente 29 kg d'aliments par an et par habitant (dont 7 kg encore emballés !) soit l'équivalent d'un repas par semaine (données ADEME de 2016).

Pour vous aider à moins gaspiller, la Communauté de communes édite un guide pratique regroupant astuces de conservation, recettes pour cuisiner les restes, calendrier de saisonnalité.



Disponible à la Communauté de communes et sur
www.vendeegrandlittoral.fr/dechets-verts-et-organiques/

Des petits gestes pour la planète

-  J'utilise des **sacs cabas en tissu** pour faire mes courses.
-  Je privilégie **l'achat en vrac** ou je demande à mon commerçant de remplir mes propres contenants réutilisables (sacs et poches en tissu, boîtes en verre etc.)
-  J'appose un autocollant « **STOP PUB** » sur ma boîte aux lettres.
-  Je **donne mes vieux vêtements / objets**.
-  Je bois de **l'eau du robinet**.
-  J'éteins ou je débranche **les appareils en veille**.
-  Je fais **réparer mes appareils**
(liste des artisans et réparateurs sur : www.artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs).
-  Je **fabrique mes produits d'entretien**.



Manger local et de saison, c'est aussi bon pour la planète !
Retrouvez le Guide des producteurs à la Communauté de communes
et sur www.vendeegrandlittoral.fr/guide-des-producteurs-locaux/

MES DÉCHETS AU JARDIN

Le compostage

Le compostage aide à réduire les déchets de 200 kg par an (pour une famille de 4 personnes)

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Cela fait suite à la directive cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECL).

Dans ce cadre, Vendée Grand Littoral met à disposition **1 composteur individuel par foyer et vous accompagne dans son utilisation** (inclus dans la redevance annuelle). En parallèle, des solutions de compostage collectif sont également développées sur certains secteurs du territoire.

Vous pouvez valoriser vous-même vos déchets de jardin (feuilles mortes, petits branchages, plantes fanées...) et de cuisine (épluchures de légumes...).

Pour obtenir un composteur, contactez le service des gestion des déchets (via la plateforme web usager www.vendeegrandlittoral.webusager.fr ou par téléphone).

Une plateforme de compostage collectif est disponible sur la commune de Grosbreuil. Située rue des Lavandières, elle est ouverte tous les mercredis et samedis, de 10h à 12h.

+ d'infos : <https://compostons-ensemble.fr>



En moyenne, plus de 40 % des ordures ménagères résiduelles peuvent être valorisées par compostage.

Les déchets végétaux

En déchèterie, le flux le plus important est constitué par les **déchets végétaux**. Ces déchets sont pourtant de **vraies richesses pour nos jardins** et il existe une multitude de techniques pour les valoriser.

La Communauté de communes met à votre disposition un **guide pratique et des ateliers** qui vous livreront toutes les clés **pour bien composter et pailler**. Vous y apprendrez notamment comment réaliser des paillages avec différents types de végétaux (pelouse, feuilles épaisses, feuilles tendres, conifères...).



Disponible à la Communauté de communes et sur www.vendeegrandlittoral.fr/dechets-verts-et-organiques/

REDEVANCE INCITATIVE RÉTRO-LITTORAL

ANGLES, AVRILLÉ, LE BERNARD, LA BOISSIÈRE-DES-LANDES, LE CHAMP-SAINT-PÈRE, CURZON, LE GIVRE, GROSBREUIL, LA JONCHÈRE, MOUTIERS-LES-MAUXFAITS, POIROUX, SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES, SAINT-BENOIST-SUR-MER, SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS, SAINT-HILAIRE-LA-FORÊT, SAINT-VINCENT-SUR-GRAON

La Redevance incitative, c'est quoi ?

C'EST PLUS ÉQUITABLE

La Redevance Incitative vous permet de payer en fonction de votre production de déchets.

C'EST MIEUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Là où la Redevance Incitative a été mise en place, la production d'ordures ménagères a baissé de 30 à 40 %. Une bonne nouvelle pour l'environnement, car cela limite d'autant l'enfouissement des déchets.

En Vendée Grand Littoral, depuis 2022 et l'élargissement de la Redevance Incitative à tout le territoire, une vraie dynamique s'est enclenchée autour de la **réduction des ordures ménagères**. Grâce aux efforts des habitants, la production d'ordures ménagères a baissé de 8 % en deux ans. Aujourd'hui, avec 139 kg d'ordures ménagères/habitant/an, Vendée Grand Littoral est la collectivité du littoral vendéen la plus vertueuse (source : données Trivalis 2022).

La Redevance Incitative constitue un système de facturation qui permet de financer l'ensemble du service de gestion des déchets sur le territoire Vendée Grand Littoral (la collecte des déchets en porte-à-porte et en apport volontaire, le traitement des déchets et la gestion des déchèteries). Elle se compose d'un abonnement annuel et d'une part variable. Elle est calculée au service rendu, comme pour l'eau ou l'électricité.



**UN
ABONNEMENT
ANNUEL**

&

**UNE
PART
VARIABLE**

incluant

comprenant



L'ACCÈS AU SERVICE DE COLLECTE

- > 6 premières présentations du bac ordures ménagères
- > Présentation libre et sans surcoût du bac emballages (jaune)

- > Toute présentation supplémentaire du bac ordures ménagères, à partir de la 7^{ème}, sera facturée à l'unité.



L'ACCÈS AUX COLONNES (POINTS D'APPORT VOLONTAIRE)

- > 9 premières ouvertures des colonnes à ordures ménagères (max. 50L), avec le Pass' Vendée Grand Littoral
- > En accès libre et illimité pour les emballages, le verre et le papier

- > Toute ouverture supplémentaire des colonnes à ordures ménagères, à partir de la 10^{ème}, sera facturée 1€.

L'ACCÈS AUX 5 DÉCHÈTERIES

- > 24 passages en déchèterie avec le Pass' Vendée Grand Littoral

- > Tout passage supplémentaire en déchèterie, à partir du 25^{ème}, sera facturé 2€.

Vous êtes un professionnel ? D'autres conditions s'appliquent selon votre situation.
Plus d'informations au 02 51 207 207 (choix 1), du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

**TARIFS
2025**

TAILLE DU BAC ORDURES MÉNAGÈRES

	BAC 80 LITRES	BAC 120 LITRES*	BAC 140 LITRES	BAC 180 LITRES*	BAC 240 LITRES	BAC 340 LITRES	BAC 660 LITRES (PRO)
ABONNEMENT ANNUEL	156 €	167 €	172 €	182 €	198 €	224 €	306 €
LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE	+ 2€40	+ 3€70	+4€30	+5€50	+7€30	+10€40	+20€10

*PAS DE NOUVELLES DOTATIONS DES BACS 120 ET 180 LITRES.

- > Chaque passage supplémentaire en déchèterie (au delà de 24) sera facturé 2€.
- > Chaque ouverture de colonne à ordures ménagères supplémentaire (au delà de 9) sera facturée 1€.

SIMULEZ VOTRE FACTURE !

Évaluez votre facture grâce à un simulateur en ligne disponible sur :
www.vendeegrandlittoral.fr



Les démarches en ligne sur le webusager



RENDEZ-VOUS SUR
WWW.VENDEEGRANDLITTORAL.WEBUSAGER.FR

Identification

Nouvel arrivant sur le territoire ? cliquez ici

Vous avez déjà un compte ? Identifiez-vous

E-mail

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Connexion

Vous avez reçu vos identifiants ? Inscrivez-vous

NOUVEL ARRIVANT SUR LE TERRITOIRE

Remplissez le formulaire **NOUVEL ARRIVANT**.

Une fois votre dossier créé par le service déchets (sous un délai maximum de 8 à 10 jours), vos identifiants personnels vous seront adressés par mail ou par courrier.

CRÉER SON COMPTE PERSONNEL

Pour créer votre compte personnel, munissez-vous de vos **identifiants personnels indiqués sur votre facture** de Redevance Incitative (Réf. PAYEUR et Réf. CLIENT).

LES SERVICES DISPONIBLES

- > Suivre vos présentations de bacs (ordures ménagères et/ou emballages), vos passages en déchèteries et vos ouvertures de colonnes ordures ménagères
- > Demander un bac, un composteur, un Pass' (accès déchèteries et ouvertures colonnes)
- > Déclarer un changement de situation (déménagement, vente de votre bien...)
- > Suivre votre facturation
- > Changer la taille de votre bac
- > Régler votre facture ou opter pour le prélèvement automatique (trimestriel ou semestriel). Votre facture est établie au semestre, à terme échu et adressée par voie postale à votre résidence principale.

ZOOM SUR LE PASS' VENDÉE GRAND LITTORAL

Une carte multiservices



> Pour obtenir un Pass' :

- 1- Connectez-vous sur votre compte personnel sur www.vendeegrandlittoral.webusager.fr
- 2- Complétez le formulaire « Demande d'équipement »

> Après traitement de votre demande, le Pass' vous sera **envoyé par courrier postal ou remis lors d'un rendez-vous**.

> Le Pass' est nominatif et **délivré gratuitement**. Le service de gestion des déchets peut délivrer **autant de Pass' que de personnes majeures dans le foyer**.

> Le Pass' vous identifie et vous donne **accès à plusieurs services de la Communauté de communes :**



ACCÈS AUX 5 DÉCHÈTERIES ET AUX COLONNES ORDURES MÉNAGÈRES



EMPRUNT DE DOCUMENTS DANS LES 17 MÉDIATHÈQUES VENDÉE GRAND LITTORAL



**ACCÈS AU PARKING DU PORT DE PLAISANCE DE JARD
(SI VOUS AVEZ UN CONTRAT EN COURS AUPRÈS DU PORT)**

Par défaut, **seules les fonctionnalités liées au service qui vous a remis le Pass' sont activées**. Pour faire activer les autres fonctionnalités, vous devez pour rapprocher du service concerné.

EN CAS DE PERTE OU DE VOL

- > Prévenir Vendée Grand Littoral afin de suspendre vos accès.
- > Tout renouvellement de Pass' sera facturé **15€** sur la facture de redevance incitative.

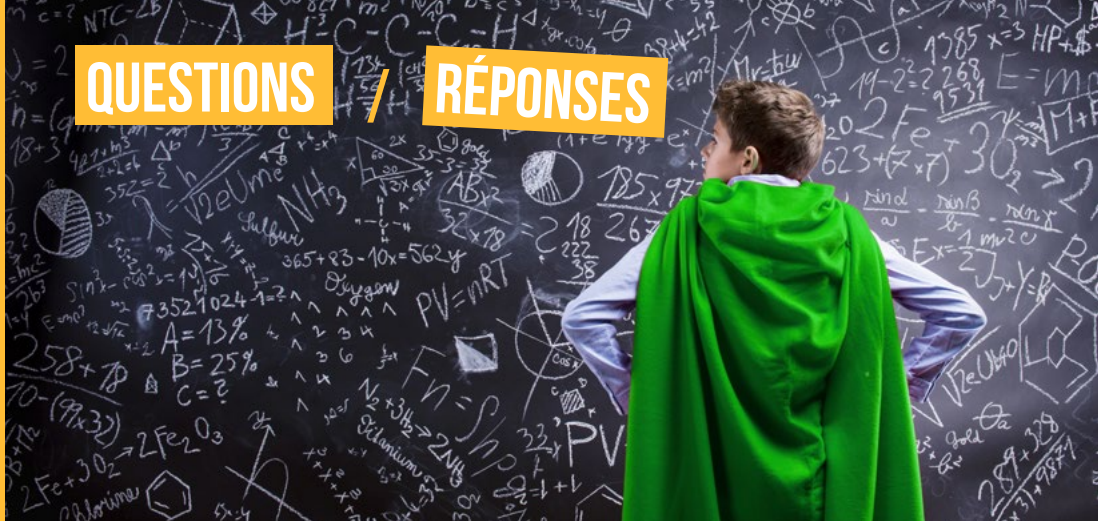


N'oubliez pas de noter votre nom au dos de la carte.

Vous pouvez également demander des vignettes colorées pour vous remémorer les services activés sur votre carte.

QUESTIONS

RÉPONSES



Est-il possible de changer la taille de mes bacs ?

La composition de votre foyer peut évoluer ainsi que vos habitudes de consommation (meilleur tri, compostage, réduction du gaspillage alimentaire...). Pour faire une demande de changement de taille de bac, il vous suffit de vous rendre sur votre compte usager et de compléter le formulaire demande d'équipement.

Un seul changement de bac par an et par foyer est autorisé.

À quoi sert la Redevance Incitative ?

La Redevance Incitative permet de financer l'intégralité de la gestion de vos déchets par la Communauté de communes, à savoir : la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire, le traitement des déchets, la gestion des déchèteries et la gestion administrative du service.

Comment régler ma facture ?

Les modalités de paiement sont indiquées directement sur votre facture.

Que deviennent les emballages que je trie ?

Collectés par Vendée Grand Littoral, vos emballages rejoignent VENDEE TRI, le centre de tri départemental des emballages situé à La Ferrière. Dans ce centre, une longue chaîne de tri sépare les emballages selon leur matière, et des agents extraient les indésirables. Une dizaine de flux est différencié par une succession de machines, dont un séparateur balistique et des trieurs optiques. Les emballages sont ensuite compactés, par matière, avant d'être envoyés vers les filières de recyclage.



CONTACT

Le Service de gestion des déchets à votre écoute



DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H
AU 02 51 207 207 (CHOIX 1)



DECHETS@VENDEEGRANDLITTORAL.FR

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE

35, impasse du Luthier - ZI du Pâtis 1
85440 Talmont-Saint-Hilaire





Vendée
Grand
Littoral

www.vendeegrandlittoral.fr



CITEO